



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Le Ministre

Luxembourg, le 2 mai 2019



Le Ministre des Affaires étrangères et européennes
à
Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement

Je vous prie de bien vouloir trouver, en annexe, la réponse de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes à la question parlementaire n° 652 posée par l'honorable Député Monsieur Laurent Mosar.


Jean Asselborn

**Réponse de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes
à la question parlementaire n° 652 du 19 avril 2019
déposée par l'honorable Député Monsieur Laurent Mosar**

1. Le Luxembourg reconnaît le gouvernement d'entente nationale, qui est le seul reconnu par la communauté internationale dans le cadre du processus politique en Libye.
2. Le Luxembourg joint sa voix à celles des Nations Unies et de l'Union européenne, qui appellent à un cessez-le-feu immédiat et à une reprise sans délai du dialogue politique, en vue de relancer un processus politique crédible en Libye. Le Luxembourg soutient pleinement les efforts déployés en ce sens par le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies, Monsieur Ghassan Salamé. Il n'y a pas de solution militaire en Libye.
3. Face à cette situation en Libye, aux portes de l'Europe, et dont les populations civiles sont les premières victimes, une réponse européenne coordonnée est nécessaire. L'Union européenne a appelé à une trêve humanitaire et au respect du droit international humanitaire. La situation en Libye figurera à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil des Affaires étrangères de l'Union européenne, qui se tiendra le 13 mai 2019 à Bruxelles.